

Session Plénière du 18 Février 2021

Rapport N° 21.01.06 – Mesures d’urgence en faveur de la jeunesse (Volet Sport)

Intervention de Nadine BOISGERAULT

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Ces mesures d’urgence font état du rôle d’accompagnement de la Région envers les jeunes qui pour beaucoup d’entre eux, ont perdu leur emploi et ne peuvent plus financer leurs études ou leur logement.

Bien qu’elles ne puissent se substituer à un véritable plan mené à l’échelle nationale tellement les besoins sont importants, ces mesures auraient eu le mérite d’intégrer un volet dédié à l’accès à la pratique sportive post-crise.

Comme vous le savez, l’accès au sport est fortement mis à mal par les restrictions gouvernementales depuis un an, d’autant que les acteurs du sport amateur sont loin d’avoir bénéficié du même niveau de soutien que ceux du monde de la culture, sans vouloir les opposer.

Le point d’orgue est atteint avec la décision absurde du Premier Ministre, le 18 janvier dernier, d’interdire l’éducation physique et sportive en intérieur au lycée alors que nous sommes en plein hiver. Ceci revient à mettre en danger les valeurs éducatives les plus élémentaires.

Ces craintes sont légitimement partagées par les enseignants, qui avaient mis en œuvre un protocole strict dès le début de la crise pour que leurs cours puissent se poursuivre en petits groupes, renforçant l’entraide, la cohésion et la proximité tant recherchée par la jeunesse dans ces moments d’isolement.

Ces professeurs d’EPS n’ignorent plus que leurs disciplines sont menacées de longue date, victimes du manque d’intérêt du ministère de l’Education Nationale à leur égard qui traîne déjà des pieds pour les remplacer lorsqu’ils partent à la retraite.

Cette situation impacte par ricochet en premier lieu les familles les plus modestes, celles qui ont été touchées directement par les restrictions – et qui n’ont plus les ressources nécessaires pour offrir à leurs enfants l’accès à des activités sportives extrascolaires au sein d’une association ou d’un club.

Par ailleurs, ne sachant pas quand elles pourront à nouveau accueillir leurs jeunes pratiquants, ces structures seront contraintes d’augmenter leurs tarifs pour compenser les adhésions qui n’ont pas été renouvelées à la rentrée.

Car chacun le sait, c'est durant l'enfance et particulièrement à l'adolescence que se développe ce désir de pratiquer une activité sportive mais elle a besoin d'être maintenue dans la continuité pour perdurer.

Cette situation est un drame pour la France qui organise les Jeux Olympiques dans trois ans.

Enfin, nous ne devons pas omettre les dégâts considérables que ces confinements vont provoquer sur la santé psychique et physique des jeunes alors qu'ils sont déjà bien plus en proie à la sédentarité que ne l'ont été nos aînés par le passé, et se retrouvent maintenant à la merci des addictions comme les jeux en ligne, les smartphones, le tabac, l'alcool, la malbouffe).

Par le biais de l'amendement que nous présenterons tout à l'heure, nous souhaitons ainsi intégrer pleinement à ce rapport toute la dimension sportive qu'il mérite.

Je vous remercie de votre attention.

